

## LISTES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PROMPSAT DU 4 AVRIL 2025

N° de délibération	Date du Conseil Municipal	DOMAINES	Projet	Objet	Nombres de Conseillers présents	procurations	vote		
							POUR	CONTRE	ABSTENTION
<a href="#">2025-04-04-005</a>	04/04/2025	BUDGETAIRE	VOTE TAUX D'IMPOTS 2025	Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'augmenter les taux d'imposition de 1,5 point sur les impôts fonciers	8	2	10	0	0
<a href="#">2025-04-04-006</a>	04/04/2025	BUDGETAIRE	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025	Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet présenté par le Maire et délibération approuve à l'unanimité le budget primitif 2025, qui s'équilibre de la façon suivante :  - A la somme de 364 101,62 € pour la section de fonctionnement - A la somme de 409 683,49 € pour la section d'investissement	8	2	10	0	0
<a href="#">2025-04-04-007</a>	04/04/2025	BUDGETAIRE	FONGIBILITE DES CREDITS 2025	Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :  DÉCIDE •D'AUTORISER, le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles à la section de fonctionnement et d'investissement pour le budget Primitif 2025 •D'AUTORISER le Maire à signer tout document s'y rapportant.	8	2	10	0	0
<a href="#">2025-04-04-008</a>	04/04/2025	RH	CREATION D'UN EMPLOI DE SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE COMMUNE DE MOINS DE 2 000 HABITANTS	Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :  DÉCIDE •DECIDE, de créer un emploi permanent de secrétaire général de mairie au grade de rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1ère classe, à temps non complet à hauteur de 22 heures 00 minutes hebdomadaires afin d'assurer les fonctions, telles que décrites précédemment, et relevant de la catégorie hiérarchique B et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu, •DECIDE de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet à hauteur de 22 heures 00 minutes hebdomadaires •PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, •AUTORISE le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.	8	2	10	0	0